



**SELECTIVE du CHAMPIONNAT de FRANCE**  
**UNIVERSITAIRE 2017-2018**  
**LA ROCHELLE**  
**27 et 28 janvier 2018**

**AVIS DE COURSE**

**1 AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le comité départemental du sport universitaire de Charente-Maritime (CDSU 17) sous l'égide du Comité Régional du Sport Universitaire (CR Sport U) de Poitou-Charentes.

**2 LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve aura lieu à LA ROCHELLE les 27 et 28 janvier 2018.

**3 PROGRAMME PREVISIONNEL**

Le programme prévisionnel est :

RDV à 9h30 à la Société des Régates Rochelaises (SRR), le samedi le 27 janvier 2018

Samedi	9H30	Accueil – confirmation des inscriptions - Briefing
	10H30	mise à disposition des bateaux
	11H30	Premier signal d'attention
	17h00	Dernier signal d'attention
	18H00	Retour à terre, débriefing avec barreurs,
	18H30	Proclamation des résultats
Dimanche	9h30	mise à disposition des bateaux
	10H30	Premier signal d'attention
	16h30	Dernier signal d'attention
	17H30	Retour à terre, débriefing avec barreurs, Proclamation des résultats

**4 ADMISSIBILITE**

- (a) 8 équipages seront invités. Seuls les équipages sélectionnés par l'AO pourront s'inscrire à l'épreuve.  
(b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment durant l'épreuve, sauf en cas de danger. Le changement d'équipier est libre entre les autres participants.

## 5 ADMISSIONS

Elles auront lieu à 9h00 le samedi avant le briefing.

### 5.1 Pièces à présenter le 1er jour de l'épreuve :

- La licence FF Sport U de chaque équipier avec la carte d'étudiant 2017-2018,
- Un chèque de caution de 500 € pour le bateau à l'ordre du CDSU
- Un chèque de **150€** à l'ordre du CDSU 17, représentant les frais techniques (location de bateau et frais d'organisation, sauf étudiants d'établissements en convention avec l'Université de la Rochelle).

### 5.2 Caution des dommages

- (a) le dépôt initial de 500 € devra être payé à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Ce dépôt est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de ce dépôt, il pourra être demandé au barreur de le rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des dépôts sera rendu.

## 6 REGLES

- (a) L'épreuve est régie par les « règles » telles que définies dans les RCV,
- (b) Le règlement général de la FF Sport U (voir guide 2017-2020),
- (c) Le règlement pour l'accession au Championnat de France Universitaire (voir guide 2017-2018)
- (d) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront, et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

## 7 BATEAUX ET VOILES

- (a) L'épreuve sera courue sur des bateaux de type CLASS8 et Surprise
- (b) 6 bateaux seront fournis (2 CLASS8 et 4 Surprise)
- (c) Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : (grand-voile, inter, foc, TMT et spinnaker symétrique).
- (d) Les bateaux seront tirés au sort et des rotations auront lieu sur l'eau régulièrement afin que chaque équipage navigue sur les 2 types de bateaux.

## 8. EQUIPAGES (BARREUR INCLUS)

- (a) L'équipage est composé de **4 ou 5 équipiers + 1 remplaçant** éventuel. La mixité est autorisée. Les équipages peuvent être constitués soit d'équipes d'Associations Sportives soit d'une sélection de ville, soit d'une sélection d'Académie. Tous les participants doivent être inscrits dans une Association Sportive d'Etablissement Universitaire de la même Académie et licenciés F.F.S.U
- (b) Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de 350 kg.
- (c) Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- (d) Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

## 9 FORMAT DE L'EPREUVE

L'AO met en place un parcours qui durera environ 20 minutes (plus 5' de procédure).

Le plus grand nombre de courses seront courues dans le temps imparti.

Pour chaque équipage la plus mauvaise course sera décomptée.

Une rotation sur l'eau est prévue de manière à ce que les équipages changent régulièrement de support

## **10 MEDIA, IMAGES ET SONS**

L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

## **11 RESPONSABILITE**

Tous les concurrents participant à cette épreuve le font à leurs propres risques. L'AO n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou inconvénient, quelle qu'en soit la cause.

## **13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **Restauration :**

Un petit déjeuner (viennoiseries, jus d'orange, café...) sera tenu à disposition des coureurs à 9h30 le samedi

Les déjeuners sont à la charge des équipages...

Le repas du samedi soir sera organisé par l'AO ; le prix est de 5€ par étudiant.

### **Hébergement:**

AUBERGE DE JEUNESSE de La Rochelle

Avenue des Minimes

17 000 La Rochelle

tel : 05.46.44.43.11

fax ; 05.46.45.41.48

FAST'HOTEL

Avenue Marillac

17 000 La Rochelle

05.46.45.46.00

ALTICA

rue de la scierie - Zone d'activité des Minimes

17000 La Rochelle

Tél : 05.46.43.29.09

APPART'HOTEL

27, rue de la Huguenotte

17000 LA ROCHELLE

# CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DE VOILE HABITABLE 2017-18

SELECTIVE ROCHELAISE du 27 et 28 janvier 2018

## FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM de l'Equipe : .....

Adresse : .....

Tél : ..... E.Mail .....

Nom et Prénom du Skipper : .....

Adresse : .....

Tél portable: ..... E.Mail : .....

(un numéro de portable et un e-mail sont obligatoires)

### COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM - Prénom	NOM DE l'AS	N° LICENCE FFSU
<b>Skipper :</b>			
<b>1<sup>er</sup> Equipier (e)</b>			
<b>2<sup>e</sup> Equipier (e)</b>			
<b>3<sup>e</sup> Equipier (e)</b>			
<b>4<sup>e</sup> Equipier(e) éventuel</b>			
<b>Remplaçant</b>			

### INFOS :

Coût : 150€ par équipage (Sauf ULR et établissements sous convention)

Prévoir un chèque de caution de **500€**

Rendez-vous samedi 9h30 à la SRR (Société des Régates Rochelaises)

Licence FFSU Obligatoire

**Fait le :**

**Signature**